



ASA ST RAPHAEL et REGION
Hameau de Valaury - 1 chemin du Rouge
83120 LE PLAN DE LA TOUR
Tél : 06 03 73 13 88 - Fax 04 94 43 85 67
Courriel : asa.st.raphael@free.fr



COUPE DE FRANCE DES RALLYES FFSA

11^e RALLYE NATIONAL DES ROCHES BRUNES- LE PLAN 16-17-18 février 2024

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complète le règlement standard des rallye FFSA

Les articles non mentionnés dans ce règlement particulier sont conformes au règlement général

PROGRAMME-HORAIRES

Lundi 18 décembre 2023 Ouverture des engagements
Lundi 05 février 2024 Clôture des engagements
Dimanche 11 février 2024 Reconnaissances de 9h00 à 17H30 – NON STOP
Jeudi 15 février 2024 Reconnaissances de 9h00 à 17H30 – NON STOP
Vendredi 16 février 2024 Reconnaissances de 9h00 à 12h00
Road book et stickers de reconnaissances : Permanence ASA, Place Ollier 83 Roquebrune

Vendredi 16 février 2024

Vérifications administratives de 16h00 à 19h00, Salle Molière. Place Ollier Roquebrune

Vérifications techniques de 16h15 à 19h15. Place Ollier – Roquebrune

17h30 : Mise en place du Parc fermé - collège Cabasse

18h30 : 1^{er} Réunion de Collège- salle Lulli. Place Ollier Roquebrune

20h00 : Publication des équipages admis au départ.

Heure et ordre de départ de la 1^{ere} étape

Affichage Place Ollier- Roquebrune

Samedi 17 février 2024

8h **1^o VHC**-départ de la 1^{ere} étape, Parc fermé Roquebrune

17h29 Arrivée 1^o VHC-de la 1^{ere} étape Place Ollier Roquebrune

20h00 Publication des résultats et ordre de départ de la 2^{eme} étape
Tableau Affichage. Place Ollier Roquebrune

Dimanche 18 février 2024 : 7h30 départ de la 2^{eme} étape – parc Fermé

15H23 (CH12A) Arrivée finale. Parc de reclassement st Roch,
et remise des Prix au Podium, place Ollier

Publication des résultats, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Si nécessaire Vérifications finales **Garage des Garillons**

Roquebrune s/Argens– Taux horaire de la main d'œuvre, 60€TTC

ADRESSES

Organisation et secrétariat : Asa St Raphael. 83120 PLAN DE LA TOUR. Tel 06 03 73 13 88
Alain VINCENT tel 06 11 28 34 28

Site : asa.st.raphael.com adresse mail : asa.st.raphael@gmail.com

Secrétariat Pilote, engagements : Sandrine JAUDEL. 10 Chemin des Près- Hameau Vallauray -
83120- Plan de la Tour- 06 21 44 45 66- mail : jaudel.s.a@gmail.com

Permanence Rallye : à partir du Jeudi 15 Février 2024 9h00 : Salle G. De la tour
Place G.Ollier- Roquebrune

ARTICLE 1 ORGANISATION :

L'Association sportive automobile de St Raphael organise les 16, 17, 18 février 2024,
En qualité d'organisateur administratif et technique le 11eme Rallye des Roches Brunes - Le Plan
Comptant pour la coupe de France des Rallyes 2024, coefficient 3,
Avec le concours des villes de Roquebrune sur Argens et le Plan de la Tour.

Le Présent règlement a été enregistré par la Ligue du sport automobile PACA ; le.....
Sous le Numéro.....,Et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro... du
.....202...

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Alain VINCENT-

Membres : Sandrine Aune-Jaudel-Marine Bransiec-Vivian Carrion-Serge Egéa-Christiane Kotas-
Jean Christophe Kotas-Adrien Jaudel-Rosy Jaudel-Celine Legrand-Maité Jotreau-. Michel Tirabassi

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à
L'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la
FFSA.**

Permanence du Rallye :ASA- Asa St Raphael. 83120 PLAN DE LA TOUR. Tel 06 03 73 13 88

Site : asastraphael.com adresse mail : asa.st.raaphael@gmail.com

Tableau d'affichage : pendant le Rallye ; Place G.Ollier. 83 Roquebrune

Pendant le Rallye : à partir du Jeudi 15 Février salle G de la Tour- place Ollier.Roquebrune

1.1 OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président	: Régis DUFRESNE	Licence n°2484/0703	
	Membre	: Annick PECOUT	Licence n°154215/0724
	Membre	: Ingrid Fermier	Licence n° 161081/0712
Directeur de Course	: BARDIN Yannick	Licence n°46622/0721	
Directeur de Course Adjoint	: Michel BONZOM	Licence n°4090/0704	
Directeur de Course Adjoint	: Marie Laure ALAIN	Licence n°228679/0703	
Directeur de Course Adjoint	: Gérard GHIGO	Licence n° 1967/0729	
Directeur Course VHC/VHRS	: Thierry HAMONIC	Licence n° 31600/0745	
Directeur d'épreuve ES 1/4/8/11	: BRETAR Jean Luc	Licence n°134776/0777	
Directeur d'épreuve ES 3/6/9/12	: NAS DE TOURRIS E	Licence n°18620/06/08	
Directeur d'épreuve ES 2/5/7/10	: J Claude TEISSEIRE	Licence n° 226136/0702	
DC intermédiaire ES1/4/8/11	: Jean Luc BROCHARD	Licence n°2772/0712	
Directeur de Course Voiture Tricolore	: Robert GALLI	Licence n°9206/0745	
Voiture autorité	: KOTAS J Christophe	Licence n°20405/0710	
	: Marine BRANSIEC	Licence n° 318939/0710	
Voiture sécurité organisation	: Michel TIRABASSI	Licence n°45656/0710	
	: Vivian CARRION	Licence n° 253270/0710	
Voiture Info Organisation	: Sandrine JAUDEL	licence n° 155376/0710	
Voiture Balai	: Adrien JAUDEL	Licence n°153857/0710	
Responsable ASA/PC	: Rosy JAUDEL	Licence N° 21159/0710	
Représentant Ligue Paca	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Responsable Commissaires route	: Christiane KOTAS	Licence n° 216365/0710	
Adjointe Commissaires	: Maïté JOTREAU	Licence N° 178133/0710	
Médecins PC	: André MAILLOUX	Licence n° 152162/0704	
Médecins en spéciale	: F ROUX-FERAUD	Licence n°1970/0701	
Médecins en spéciale	: Dr H ABECASSIS	Urgentiste 06 83 23 74 62	
Médecins en spéciale	: Dr CABANE	06 98 98 76 77	

Commissaire Technique Responsable	: Philippe PRADO	Licence n° 56333/0710
Commissaires Techniques	: Daniel CASOLARI	Licence n° 187421/0745
	: Marc MAIANO	Licence n° 37395/0706
	: Luc POULAT	Licence n° 242810/0704
	: Benali RAHOU	Licence n°136645/0745
	: Jean Marc GRILLI	Licence n°
Responsable VHC	: Michel RAMU	Licence n° 2669/0730
	: Pierre FORESTELLO	Licence n° 11620/0721
Chargés des relations avec les concurrents (CS)		
	: Isabelle FORESTELLO	Licence n°138486/0721
	: Jérôme ARCUSSI	Licence n°
Responsable Sécurité	: Adrien JAUDEL	Licence n° 153857/0710
Responsable Sécurité adjt	: Serge EGEA	Licence n° 212355/0710
Responsable Parc Fermé	: Malaurie MAUJEAN	Licence n° 151730/0701
Responsable Parc Assistance	: Michel AYME	Licence n° 178723/0777
Remise des prix :	: Celine LEGRAND	Licence n° 178133/0710

1.2 ELIGIBILITE

Le 11^{ème} Rallye des Roches Brunes le Plan, compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2024 Nationaux, coefficient 3.
- Les challenges Rallyes 2024 de la ligue du Sport Automobile Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3 VERIFICATIONS

Des Pré-Vérifications administratives seront faites lors des reconnaissances.

(Voir dates Programme-Horaires)

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 16 février 2024 de 16h00 à 19h00**,
Salle Molière place Ollier- Roquebrune.

Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 16 février 2024 de 16h15 à 19h15**
Place G.Ollier – Roquebrune.

Mise en Parc Fermé, à partir de 17h30- collège Cabasse. Roquebrune sur Argens

**Les vérifications finales seront effectuées : Garage de l'Aréna, ZAC des Garillans, Rue de la Tuilerie
83520 ROQUEBRUNE/ARGENS -83-**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.10 Le nombre d'engagés (Moderne, VHC, VHRS, VMRS) est fixé à 150 voitures, à moduler en fonction du nombre d'engagés au 11^{ème} Rallye VHC et le 9^{ème} Rallye VHRS – VMRS.

3.1.11 Droits d'engagements sont fixés à :

* Avec la publicité facultative des organisateurs : 580€ y compris les trackers

* Sans la publicité facultative des organisateurs : 1160€ y compris les trackers

* Avec la publicité facultative des organisateurs **équipages complets licenciés à l'ASA ST-RAPHAËL : 530€**

* Sans la publicité facultative des organisateurs **équipages complets licenciés à l'ASA ST-RAPHAËL : 1060€-**
(y compris les trackers)

3.1.12 La demande d'engagement ne sera accepté que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1 Le départ de la 1^{ère} étape sera donnée de minute en minute dans l'ordre des numéros de compétition. Le plus petit partant en tête, 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

Pour la 2^{ème} étape l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape (art. 9.5 règlement des RALLYES)

Ordre de départ pour tout le Rallye : 1^{er} VHC- 2^{ème} Moderne- 3^{ème} VHRS/ VMRS

3.3.2. **Conforme au règlement standard FFSA**

ARTICLE 4- VOITURES et EQUIPEMENTS

4.3 Assistance : Conforme au règlement standard des Rallyes.

Le Parc d'assistance sera autorisé aux concurrents le **vendredi 16 février 2024 à partir de 17 h 30 et jusqu'à 22 heures00** afin de respecter les impératifs et les accords passés avec la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS

Aucun stationnement ne sera toléré avant cette heure-là. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rapport et transmis à la 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

- **Parc assistance : Stade de la Bouverie, Espace Suzanne Régis**
- **ROQUEBRUNE/ARGENS 83.**

Parc remorques. Toutes les remorques seront stationnées 180 Chemin du Lac RD7 ROQUEBRUNE sur ARGENS (83).

Par manque de place de stationnement sur le parc d'assistance, Il n'y aura aucune dérogation sauf pour les remorques fermées (atelier.) Les véhicules de course seront déchargés au parc à Remorques **afin de se présenter aux vérifications sans les remorques**

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

4.9. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront être équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués aux vérifications administratives.

Une caution sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation

ARTICLE 5- IDENTIFICATION DES VOITURES EN PUBLICITE

5.1. Identification des voitures :

5.1.1. **Conformément au règlement standard des rallyes FFSA**

5.2. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier, additif à venir

ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1- Description :

Le 11^{ème} rallye des ROCHES BRUNES – LE PLAN, représente un parcours de **422.95 km**.

Il est divisé en deux étapes et quatre sections, et comporte 12 épreuves spéciales

D'une longueur totale de **114.114km**

Les épreuves spéciales sont :

ES1/4	La Bastide Rouge	13.345 km
ES2/5	Peigros	14.020km
ES3/6	Le Rouet	7.860 km
ES7/10	La Roquette montée	4.100 km
ES8/11	Gratteloup	12.710 km
ES9/12	Col de Vignon	5.022 km

Un Itinéraire bis de délestage liaison sera joint à l'annexe itinéraire en cas de blocage de l'Epreuve Chronométrée

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2- Reconnaissances :

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances **du parcours du rallye ne** seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements

6.2.6P : La durée des reconnaissances est limitée à **3 passages maximum**.

Les reconnaissances sont autorisées exclusivement les :

Dimanche 11 février 2024

Jeu

Vendredi 16 février 2024

Reconnaissances de 9h00 à 17H30 – NON STOP

Reconnaissances de 9h00 à 17H30 – NON STO

Reconnaissances de 9h00 à 12h00

Tous les documents nécessaires aux reconnaissances : fiche recos et numéros de recos seront distribués salle communale- **place G.Ollier à Roquebrune sur Argens**

=>Des Pré-Vérifications administratives seront faites lors des recos.

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou minimiser la vitesse, le jour du rallye des cordes seront Protégées.

La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7- DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8-PENALITES-RECLAMATION-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9-CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10-PRIX-COUPES

AUCUN PRIX EN ESPECES NE SERA DISTRIBUE LORS DE CE RALLYE

Un tirage au sort sera effectué parmi les 1^{ers} de classe, remboursant 5 engagements.

Tous les classés seront récompensés.

La remise des prix aura lieu le dimanche 18 février 2024, lors du passage sur le podium d'arrivée.